

INTERNATIONAL

etranger.union@sonapresse.com

Brèves

CENTRAFRIQUE: L'EX-PRÉSIDENTE DE TRANSITION SE PORTE CANDIDATE À LA PRÉSIDENTIELLE

Catherine Samba Panza, chef d'État de transition entre 2014 et 2016 en Centrafrique, a annoncé hier sa candidature à l'élection présidentielle prévue en décembre malgré l'instabilité du pays. "Je déclare solennellement ma candidature à l'élection présidentielle", a déclaré Mme Samba Panza lors d'une cérémonie à Bangui organisée par des comités de soutien, soulignant avoir déjà "dirigé ce pays dans des conditions particulièrement difficiles".

MAURITANIE: L'EX-PRÉSIDENT AZIZ SE DIT "VICTIME" D'UN RÈGLEMENT DE COMPTE

L'ex-président mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz a dénoncé jeudi hier à Nouakchott "un règlement de compte" et "une détention arbitraire", trois jours après un interrogatoire policier d'une semaine sur des soupçons de corruption. "Je suis victime d'un règlement de compte mais je vais me défendre", a assuré lors d'une conférence de presse M. Aziz. C'est sa première déclaration publique depuis son départ du pouvoir en août 2019.

TRUMP ET BIDEN REPRENENT LE CHEMIN DE LA CAMPAGNE

Sans perdre de temps, Donald Trump retrouve hier le chemin de la campagne présidentielle au lendemain d'une convention républicaine très offensive contre Joe Biden, suivi prochainement par son adversaire démocrate qui a annoncé son grand retour à travers les Etats-Unis après des mois de quasi-confinement. Le président américain devait se rendre dans le New Hampshire.

Mali : un texte attribue des prérogatives à Assimi Goïta

Jonas OSSOMBEY (sources : AFP)
Libreville/Gabon

La junte malienne a conforté hier sa prise de pouvoir. A travers un document publié sur le site du Journal officiel du pays, le chef de la junte, le colonel Assimi Goïta, s'est vu attribuer des prérogatives présidentielles. Baptisé "Acte fondamental", le texte est paru dans l'édition en ligne du 27 août du Journal officiel, à la veille d'un nouveau sommet extraordinaire consacré au Mali de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) qui se tenait hier par visioconférence. Jeudi dernier, le porte-parole de la junte est resté vague sur la question de l'authenticité dudit document. Aucun des colonels au pouvoir n'a voulu assumer sa paternité. Hier, reproduit sur les réseaux sociaux, il figurait toujours sur le site du Journal officiel. A en croire, ce texte de quatre pages, le Comité national pour le salut du peuple (CNSP), institué par les putschistes, "désigne en son sein un président qui assure les fonctions de chef de l'Etat". Il s'agit du colonel Assimi Goïta, 37 ans. Cet "Acte fondamental N°001/CNSP" dispose que le président du CNSP assume les prérogatives habituelles du chef de l'Etat jusqu'à l'instauration d'institutions transitoires. Avant de préciser qu'il "incarne l'unité nationale", est "garant de



Le colonel Assami Goita, nouveau président du Mali

l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire" et du "respect des traités et accords internationaux". En outre, il "nomme" les responsables civils et militaires de haut rang, "signe les ordonnances et décrets adoptés" du CNSP, et "accrédite" les ambassadeurs étrangers. C'est un "signe évident de l'accapement du pouvoir d'Etat" par les militaires, a tweeté l'ancien ministre de la Justice Mamadou Ismaïla

Konaté (2016-2017). "Le timing de la publication est surprenant, alors que les chefs d'Etat de la région refusent toute légitimité aux militaires et s'apprêtaient à se réunir pour évaluer à nouveau la situation au Mali", a déclaré le chercheur Ibrahim Maïga, de l'Institut d'études de sécurité (ISS) à Bamako. Selon le texte, "avant l'adoption d'une Charte pour la transition", les dispositions de l'Acte fonda-

mental "complètent, modifient ou suppléent celles de la Constitution" de 1992. Il faut rappeler que les colonels ont promis de restituer le pouvoir aux civils dans un délai non précisé. La Cédéao s'est dite prête à accepter une transition d'un an au maximum, pourvu qu'elle ne soit pas dirigée par un militaire en exercice, mais pas deux ou trois ans comme le proposaient d'abord les militaires.

La Cédéao insiste sur un retour des civils

J.O.
Libreville/Gabon

Un sommet des pays membres de la Cédéao sur le Mali s'est tenu hier par visioconférence. A l'unanimité, ils ont réclamé un retour rapide des civils au pouvoir. Tout en insistant sur le lancement immédiat d'une "transition civile" et des élections d'ici 12 mois, en échange d'une levée progressive des sanctions.

Ainsi, la Cédéao "demande" à la junte "d'engager une transition civile im-

médiatement" et la "mise en place rapide d'un gouvernement pour (...) préparer les élections législatives et présidentielle dans un délai de 12 mois", a déclaré dans son discours de clôture le chef de l'Etat nigérien Mahamadou Issoufou. Les Etats d'Afrique de l'Ouest décident "que les sanctions (...) seront levées progressivement en fonction de la mise en oeuvre" de la transition, a précisé M. Issoufou, président en exercice de la Cédéao. "Ces mesures contribueront certainement à guérir le Mali des démons du putschisme",

a conclu le président Issoufou. Cette Communauté a sanctionné la junte et le Mali en imposant la fermeture des frontières de ses Etats membres avec le Mali et l'arrêt des flux financiers et commerciaux. Hier, la Cédéao a précisé qu'elle souhaitait la "nomination", pour présider la transition, d'une "personnalité, civile, reconnue (...) pour sa probité intellectuelle et morale", ainsi que d'un "Premier ministre civil". Elle souligne "qu'aucune structure militaire ne devrait être au-dessus du président de la transition".



Les chefs d'État de la Cédéao toujours au chevet du Mali.